

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES EPREUVES DU « CE1D » EN 2^e ANNEE

Infos générales

- L'annulation des épreuves de juin 2020 ayant été actée après l'impression de l'ensemble des documents à destination des élèves, la possibilité d'utiliser l'épreuve de juin 2020 en 2021 a été étudiée. Après vérification par les concepteurs de l'épreuve de sa conformité avec les essentiels, il a été décidé, par souci écologique et économique, de conserver l'ensemble de ces documents en vue d'une utilisation en juin 2021. En conséquence directe de cette décision, les livrets, portefeuilles de documents et CD des épreuves de juin 2021 seront estampillés « CE1D 2020 ». Il ne s'agit pas d'une erreur.
- La circulaire complète est téléchargeable sur <http://enseignement.be/ce1d>, section « Cadre légal ».
- Une FAQ par épreuve est disponible afin de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les parents et les élèves. Elle est consultable sur [enseignement.be](http://enseignement.be/index.php?page=28025&navi=4500) à l'adresse suivante : <http://enseignement.be/index.php?page=28025&navi=4500>

- **CE1D FRANCAIS : MERCREDI 16 JUIN 2021 de 8h30 à 12h05 (200 minutes effectives réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause)**

Organisation

Les référentiels habituellement utilisés par l'élève (**manuels, fiches, dictionnaires...**) sont laissés à sa disposition pendant toute la durée de l'épreuve.

Les élèves à besoins spécifiques peuvent bénéficier d'aménagements lors de l'épreuve, soit au niveau des modalités de passation (ex. temps supplémentaire), soit au niveau du format de l'épreuve (s'ils travaillent habituellement sur des documents adaptés). **Les informations complètes figurent plus bas dans ce document.**

Contenu

L'épreuve évalue les compétences de lecture, d'écriture et d'écoute au travers de 4 sections.

- Dans la tâche de lecture d'un récit de fiction (une nouvelle), un questionnaire évalue les compétences de compréhension et d'interprétation de l'élève. Les questions, majoritairement ouvertes, portent sur les éléments nécessaires à la compréhension globale du texte et non sur des détails.
- La tâche de lecture sélective et orientée de textes à visée informative (dossier informatif) invite l'élève à repérer, comparer et mettre en relation des informations.
Les items portent principalement sur la compétence des élèves à élaborer des significations en dégagant des informations, tantôt explicites, tantôt implicites. Ils peuvent être amenés à vérifier des hypothèses, à restituer l'histoire en respectant l'ordre chronologique, à reformuler et utiliser des informations ou encore à distinguer le vraisemblable de l'invraisemblable. Quelques items, moins nombreux, portent sur leur capacité à dégager l'organisation d'un texte ou sur le repérage d'anaphores pour percevoir la cohérence entre phrases et groupes de phrases. Enfin, divers items mesurent la capacité des élèves à traiter les unités lexicales en émettant des hypothèses sur le sens d'un mot ou en confirmant le sens.
- La tâche d'écoute se base sur une interview.
Tous les items visent trois compétences essentielles : la capacité de dégager des informations explicites ou implicites ; vérifier des hypothèses et gérer le sens global en reformulant des informations.
- En écriture, l'épreuve consistera en la rédaction d'une lettre ou d'un e-mail, soit à visée informative, soit à visée persuasive (à structure argumentative) en tenant compte d'éléments tirés d'un récit. Pour réussir cette partie de l'épreuve, les élèves devront nécessairement maîtriser les savoirs relatifs au genre épistolaire.

Extrait de la Circulaire 7972 du 16/02/2021

Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » de l'année scolaire 2020-2021

À l'exception de la partie relative à l'écriture (savoirs liés au genre et savoirs de langue), les épreuves ne nécessitent pas l'exécution de savoirs isolés, mais font appel à la mise en œuvre de savoirs et savoir-faire installés lors des activités d'apprentissage menées en classe.

À titre d'illustration, les épreuves des années précédentes sont accessibles sur le site enseignement.be à l'adresse suivante : www.enseignement.be/ce1d

2

- **CE1D SCIENCES : JEUDI 17 JUIN 2021 de 8h30 à 11h15 (150 minutes effectives, réparties en deux blocs entrecoupés d'une pause : le 1^{er} de 100 minutes et le 2^e de 50 minutes)**

Organisation

Chaque élève devra disposer des outils suivants : **une latte, éventuellement une équerre, un crayon noir, des crayons de couleur, une gomme et des feuilles vierges pour la prise de note lors de l'expérience.** L'utilisation d'un dictionnaire ou de fiches-outils n'est pas autorisée.

Les élèves à besoins spécifiques peuvent bénéficier d'aménagements lors de l'épreuve, soit au niveau des modalités de passation (ex. temps supplémentaire), soit au niveau du format de l'épreuve (s'ils travaillent habituellement sur des documents adaptés). **Les informations complètes figurent plus bas dans ce document.**

Contenu

Les quatre domaines concernés par l'épreuve sont : l'énergie, les êtres vivants, l'air, l'eau et le sol, la matière.

Le second bloc comprend une expérience, d'une durée approximative de 10 minutes, qui sera présentée aux élèves via une vidéo.

À titre d'illustration, les épreuves des années précédentes sont accessibles sur le site enseignement.be à l'adresse suivante : www.enseignement.be/ce1d

- **CE1D LANGUES MODERNES (ANGLAIS/NEERLANDAIS) : VENDREDI 18 JUIN 2021 de 8h30 à 11h15 (150 minutes effectives, réparties en deux blocs entrecoupés d'une pause : le 1^{er} de 100 minutes et le 2^e de 50 minutes) + partie orale fixée entre les lundis 14 et 21 juin**

Organisation

L'épreuve comprendra :

- une partie orale qui évalue l'expression orale. Sa durée de passation a été fixée à **5 minutes par élève** (2 ou 3 minutes supplémentaires peuvent être nécessaires pour les contingences organisationnelles). Ce moment s'articulera en deux temps : un monologue de l'élève et une interaction enseignant-élève. Une préparation d'une dizaine de minutes est à prévoir pour chaque élève. Ce temps de préparation coïncidera avec la présentation de l'élève précédent, la gestion des démarches d'évaluation par l'enseignant et l'accueil de l'élève suivant ;
- une partie écrite dont la durée totale a été fixée à **150 minutes effectives** qui sont réparties en deux blocs, entrecoupés d'une pause : le premier de 100 minutes pour la compréhension à l'audition et la compréhension à la lecture et le second de 50 minutes pour l'expression écrite.

Pour l'expression écrite, l'élève aura le droit d'accéder librement à un **dictionnaire traductif** (personnel ou fourni par l'école).

Extrait de la Circulaire 7972 du 16/02/2021

Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » de l'année scolaire 2020-2021

Les élèves à besoins spécifiques peuvent bénéficier d'aménagements lors de l'épreuve, soit au niveau des modalités de passation (ex. temps supplémentaire), soit au niveau du format de l'épreuve (s'ils travaillent habituellement sur des documents adaptés). **Les informations complètes figurent plus bas dans ce document.**

Contenu

L'épreuve est articulée en 5 compétences : la compréhension à l'audition, la compréhension à la lecture, l'expression écrite, l'expression orale en interaction (EOEI) et l'expression orale sans interaction (EOSI). La pondération est la suivante : 30 % pour l'expression orale (20 % pour l'EOEI et 10 % pour l'EOSI), 30 % pour la compréhension à l'audition, 20 % pour l'expression écrite et 20 % pour la compréhension à la lecture.

Les grilles d'évaluation sont disponibles sur www.enseignement.be/ce1d

Concernant l'expression orale (en interaction et sans interaction)

Eu égard au caractère prioritaire accordé à la communication, **l'ensemble des champs thématiques devra être abordé en expression orale (en interaction et sans interaction)**. Cependant, cette année, l'enseignant aura la liberté, avant la passation, **d'écarter un maximum de 4 fiches en interaction et 4 fiches sans interaction** dont le contenu risquerait de mettre les élèves en difficulté au vu des ressources installées.

Concernant l'expression écrite

Productions attendues possibles en EE	Exemples de productions du même type issus d'épreuves précédentes. <small>Disponibles sur www.enseignement.be</small>
Rédiger un avis	CE1D 2016
Rédiger un article	CE1D 2018

Intentions de communication possibles :

- décrire un lieu ;
- raconter des activités passées ;
- raconter une expérience personnelle passée.

Champs thématiques potentiellement susceptibles d'être nécessaires à la passation de l'épreuve d'expression écrite:

- caractérisation personnelle ;
- habitat, environnement ;
- loisirs ;
- voyages ;
- enseignement et apprentissage ;
- nourriture et boissons ;
- division du temps.

Extrait de la Circulaire 7972 du 16/02/2021

Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » de l'année scolaire 2020-2021

Concernant les activités de réception (compréhension à l'audition et compréhension à la lecture)

Types de tâches possibles en CA et CL	Exemples de tâches du même type issus d'épreuves précédentes Disponibles sur www.enseignement.be
Comprendre des informations et les comparer à un profil donné pour effectuer, éventuellement, un choix	CE1D 2016 (CL1) CE1D 2018 (CL2)
Comprendre des instructions et les lister, éventuellement dans l'ordre chronologique	CE1D 2017 (CA2)
Comprendre et lister des conseils	CE1D 2016 (CA2) CE1D 2017 (CL2)
Comprendre et lister des avantages	CE1D 2016 (CA1) CE1D 2018 (CL1)

Champs thématiques abordés dans les épreuves de compréhension. En caractères gras, ceux nécessaires à la résolution des tâches (« Essentiels et balises diagnostiques pour la rentrée 2020 »¹) :

Compréhension à l'audition	Compréhension à la lecture
1. Caractérisation personnelle (identité : nom, âge, composition de la famille proche, aspect physique : caractéristiques générales et courantes)	1. Caractérisation personnelle (identité : nom, âge, composition de la famille proche et élargie, quelques noms de métiers courants, lieu d'habitation)
2. Habitat, environnement (éléments constitutifs d'un bâtiment , les pièces, mobilier de base, bâtiments publics)	2. Habitat, environnement (types d'habitations, les pièces et leur situation, type d'agglomération : villes et villages, éléments constitutifs d'un bâtiment)
3. Vie quotidienne (activités routinières, fêtes)	3. Vie quotidienne (activités routinières)
4. Loisirs (4.1 Activités culturelles : lieux liés à la culture ; 4.2 Sports et loisirs : noms de sports et de loisirs, activités liées aux loisirs ; 4.3 Technologies de l'information et de la communication, médias : quelques noms d'outils numériques)	4. Loisirs (4.2 Sports et loisirs : noms de sports et de loisirs courants et activités liées aux sports et aux loisirs ; 4.3 Technologies de l'information et de la communication, médias : types de médias les plus courants et quelques noms d'outils numériques)
5. Voyages (5.1 Transports et déplacements : moyens de transport , lieux liés au transport)	5. Voyages (5.1 Transports et déplacements : lieux et bâtiments liés au transport, principaux moyens de transport et actions de base associées à des déplacements, liés à la vie quotidienne ; 5.2 Séjours : quelques lieux de

¹ http://enseignement.be/download.php?do_id=15922

Extrait de la Circulaire 7972 du 16/02/2021

Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » de l'année scolaire 2020-2021

Compréhension à l'audition	Compréhension à la lecture
<p>6. Relations avec les autres (actions liées aux relations avec l'entourage)</p> <p>7. Santé et bien-être (principales parties du corps, maux et humeur)</p> <p>8. Enseignement et apprentissage (lieux liés à la vie scolaire, activités liées à la vie scolaire)</p> <p>10. Nourriture et boissons (boissons et aliments courants, repas, lieux et actions liés à la nourriture)</p> <p>11. Météo et climat (le temps qu'il fait)</p> <p>12. Division du temps (unité de temps, fréquence des événements, événements qui jalonnent une journée/une année et heure)</p>	<p>villégiature et d'hébergement et quelques activités de loisir routinières liées aux vacances)</p> <p>6. Relations avec les autres (types de relation avec son entourage et actions liées aux relations avec l'entourage)</p> <p>7. Santé et bien-être (humeur)</p> <p>10. Nourriture et boissons (lieux et actions liées à la nourriture et aux boissons)</p> <p>11. Météo et climat (descripteurs de base)</p> <p>12. Division du temps (année, date, heure, fréquence, événements qui jalonnent une journée)</p>

- **CE1D MATHÉMATIQUES : LUNDI 21 JUIN 2021 de 8h30 à 12h05 (200 minutes effectives, réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause)**

Organisation

Chaque élève devra disposer des outils suivants : **une calculatrice, une équerre, un rapporteur, un compas, une latte, un crayon noir, une gomme, des crayons de couleur.**

La calculatrice est interdite dans la première partie (avant la pause), y compris pour les élèves à besoins spécifiques.

Les élèves à besoins spécifiques peuvent bénéficier d'aménagements lors de l'épreuve, soit au niveau des modalités de passation (ex. temps supplémentaire), soit au niveau du format de l'épreuve (s'ils travaillent habituellement sur des documents adaptés). **Les informations complètes figurent plus bas dans ce document.**

Contenu

Les thèmes apparaissant chaque année dans l'épreuve du CE1D (P1) sont indiqués en gras. D'autres thèmes (P2) ont été choisis, pour l'épreuve 2021, parmi ceux qui figurent en italique.

	Thèmes
NOMBRES	<i>Dénombrement (par un calcul, par une formule, suite de nombres), comparaison/classement/encadrement de nombres</i>
	Calculs, priorités, propriétés, division euclidienne, inverse/opposé, puissances, puissances de 10, notation scientifique, valeur numérique
	Expressions littérales (traduction/périmètre/aire), réduction de termes semblables, produit de monômes, règle des parenthèses, distributivité, mise en évidence, produits remarquables, propriétés des puissances

Extrait de la Circulaire 7972 du 16/02/2021

Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » de l'année scolaire 2020-2021

	Résolution, vérification, mise en équation
GÉOMÉTRIE	<i>Droite graduée, repère orthonormé, abscisse/ordonnée/coordonnées</i>
	Reconnaissance des figures par dessin ou description, construction de figures, représentation en vraie grandeur, médiatrice/bissectrice
	<i>Reconnaissance, représentations (vues coordonnées, perspective cavalière, développement)</i>
	<i>Quatre isométries, axes et centre de symétrie, invariants, transformation et coordonnées, agrandissement/réduction de figures</i>
	Types/propriétés/calculs d'angles, distances, positions relatives, droites remarquables, lieux géométriques, inégalités triangulaires, cercles inscrit et circonscrit
GRANDEURS	<i>Périmètre, aire (dont comptage à l'aide d'un quadrillage), volume</i>
	<i>Mesure d'un angle avec le rapporteur</i>
	Pourcentage, échelle, règle de trois, grandeurs proportionnelles, tableau/coefficient de proportionnalité, proportions
TRAITEMENT DE DONNÉES	Lecture, interprétation (en utilisant le vocabulaire statistique adéquat), représentation de données (tableaux, graphiques, diagrammes)
	<i>Recherche d'un effectif, d'une fréquence, d'une valeur centrale (données discrètes), fréquence d'un évènement</i>

La ventilation des questions en fonction des domaines sera similaire à celle des années précédentes : environ 40 % des points en « Nombres », 30 % en « Géométrie », 15 % en « Grandeurs » et 15 % en « Traitement de données ».

Il en est de même pour la ventilation en fonction des types de questionnement : environ 60 % en ressources, 30 % en tâches simples et complexes, 10 % en justification.

À titre d'illustration, les épreuves des années précédentes sont accessibles sur le site enseignement.be à l'adresse suivante : www.enseignement.be/ce1d

Modalités de réussite

Le seuil de réussite à chacune des épreuves (mathématiques, français, sciences, langues modernes) est fixé à 50 % de moyenne.

En cas de réussite à une épreuve, le conseil de classe doit **obligatoirement** considérer que l'élève a atteint la maîtrise des Socles de compétences pour la discipline concernée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie aux épreuves externes communes certificatives maîtrise les compétences attendues pour autant que l'absence ou les absences soient justifiées conformément à l'article 4, § 1^{er}, 1° à 5° et § 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 1998 relatif à la fréquentation scolaire.

Extrait de la Circulaire 7972 du 16/02/2021

Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » de l'année scolaire 2020-2021

Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant la copie des bulletins des deux ou trois années suivies au premier degré, un rapport circonstancié du ou des enseignant(s) titulaire(s) de la ou des discipline(s) concernée(s) ainsi que, le cas échéant, sur le projet individualisé d'apprentissage (PIA) accompagné des documents y afférents.

Le conseil de classe fait porter au dossier tout autre élément qu'il estime utile.

Dans le cas où, en raison de la situation sanitaire, tous les essentiels n'auraient pas pu être enseignés, la procédure suivante sera appliquée, de façon exceptionnelle :

- Préalablement à l'épreuve, chaque enseignant fait le bilan des matières identifiées comme étant essentielles et qui n'ont pas pu faire l'objet d'un apprentissage.
- Dès la fin de l'encodage des résultats, l'enseignant calcule, **à titre indicatif**, pour chaque élève ayant échoué, le score obtenu à l'épreuve en ne prenant pas en compte les questions liées à des matières non vues. Un outil sera mis à disposition afin de faciliter le calcul. Lors des délibérations du conseil de classe, le bilan et le score indicatif sont également exploités afin de prendre la décision la plus juste pour chaque élève en situation d'échec.
- Le conseil de classe motive sa décision d'octroi/de non-octroi suite à sa délibération. Les motivations, en ce compris le score indicatif, sont transmises à l'élève et à ses parents afin que ceux-ci puissent être conscients des lacunes et du besoin éventuel de remédiation.

La décision d'octroi du certificat d'enseignement secondaire inférieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus aux épreuves externes (en français, sciences, langues modernes et mathématiques) et les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres cours.

■ EPREUVE EXTERNE EDM : MARDI 15 JUIN 2021 de 8h30 à 10h10 (100 minutes effectives)

En EDM, le résultat se basera sur une épreuve externe de la FESec (Fédération de l'enseignement secondaire catholique). Cette épreuve prendra exclusivement appui sur les attendus des socles de compétences, ce à quoi prépare le cours d'EDM. Cette épreuve tiendra compte des essentiels repris sur le site fesec.be.

MODALITES POUR DEMANDER UNE VERSION ADAPTEE AUX EPREUVES DU « CE1D »

(...)

4. Adaptation des épreuves externes communes et modalités de passation

Les modalités de passation suivantes sont autorisées **pour tous les élèves concernés par les épreuves (en ce compris les élèves en intégration) présentant des besoins spécifiques** et **ne doivent pas** faire l'objet d'une demande écrite à l'Administration :

- élargissement du temps de passation (avant et/ou après l'épreuve), en respect du temps nécessaire à l'organisation des corrections ;
- relance attentionnelle par l'enseignant surveillant l'épreuve.

D'autres adaptations sont prévues pour les élèves atteints de déficiences sensorielles et/ou motrices et/ou de troubles des apprentissages **si les deux conditions suivantes sont rencontrées :**

- les troubles de l'élève doivent avoir été **diagnostiqués par un spécialiste compétent** (logopède, neurologue, neuropédiatre, neuropsychiatre, neuropsychologue, otorhinolaryngologue, pédiatre ou psychiatre) **ou par le centre PMS ;**
- **il ne peut s'agir que des aménagements utilisés habituellement en classe lors des apprentissages et des évaluations.**

Extrait de la Circulaire 7972 du 16/02/2021

Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » de l'année scolaire 2020-2021

4.1. Adaptation de la mise en page des épreuves

La mise en page finale des épreuves externes communes de juin 2021 est établie en concertation avec des professionnels du handicap et un professionnel des troubles de l'apprentissage. La présentation des documents est conçue pour convenir au plus grand nombre d'élèves possible, ceci incluant les élèves souffrant de troubles de l'apprentissage.

8

Pour les élèves atteints de troubles visuels et/ou de trouble(s) d'apprentissage sévère(s) et qui bénéficient de documents aménagés durant l'année, les épreuves existent également en deux autres versions, adaptées notamment de la manière suivante :

- mise en page plus aérée,
- police de caractère Arial,
- agrandissement de la taille de la police,
- alignement du texte à gauche,
- amélioration des contrastes,
- cartes et dessins schématisés,
- agrandissement de la pagination.

Ces adaptations sont proposées en deux versions, différentes par la taille de la police :

Version 1 : Police Arial 20. Disponible en format papier uniquement et réservée aux élèves souffrant de troubles visuels sévères ou de dyspraxie et habitués à travailler avec cette taille de police. Une attestation médicale confirmant le trouble visuel de l'élève devra être fournie par le chef d'établissement lors de l'encodage de la demande en ligne.

Version 2 : Police Arial 14. Disponible en format papier et électronique (format PDF).

Une **version braille de l'épreuve** est également disponible en format papier et électronique.

L'équipe pédagogique choisit le format qui convient le mieux à ses élèves. Pour une meilleure visualisation, les épreuves standards du CE1D 2019 ainsi que leurs versions adaptées 1 et 2 sont téléchargeables sur site www.enseignement.be/ce1d

4.4. Adaptation des modalités de passation

Le matériel et les modalités de passation qui suivent sont autorisés et ne doivent pas faire l'objet d'une demande écrite à l'Administration si les deux conditions précitées au point 4. sont rencontrées.

Tout élève qui utilise le matériel suivant en classe peut en bénéficier lors du passage des épreuves :

- un cache ou une latte pour l'aide à la lecture ;
- une fiche de procédure de correction grammaticale sans contenu de réponse ;
- un dictionnaire en signets ;
- des feutres fluorescents ;
- des fiches personnalisées soutenant l'élève dans la structuration de son travail. Ces fiches **ne peuvent pas contenir des informations portant sur les matières évaluées** telles que formules de calcul, tables de multiplication, abaque (abaque vierge autorisé) ;
- un *time timer* pour l'aide à la gestion du temps ;
- un casque antibruit.

Remarque : la calculatrice est autorisée pour tous les élèves pour une partie définie de l'épreuve de mathématiques, selon les modalités de passation définie.

La présence d'un **tiers aidant** est acceptée lorsque l'élève présente une déficience sensorielle ou un trouble de l'apprentissage sévère, **à la condition qu'il bénéficie de cet aménagement en classe durant l'année**, conformément à son protocole. Cet accompagnement est assuré par un membre de l'équipe pédagogique ou par la personne accompagnant l'élève en intégration en classe (Service d'aide à l'intégration). Le tiers aidant peut aider l'élève à manipuler les documents. Il est autorisé à oraliser (mais pas à reformuler) les consignes (pas les textes de lecture) et à retranscrire fidèlement les réponses orales de l'élève.

Extrait de la Circulaire 7972 du 16/02/2021

Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » de l'année scolaire 2020-2021

Les logiciels de lecture vocale, d'écriture vocale ou de traitement de texte ou de mathématiques repris ci-dessous sont automatiquement autorisés et ne doivent pas faire l'objet d'une demande à l'Administration :

- Kurzweil 1000 ou 3000 ;
- SprintPlus ;
- Dragon NaturallySpeaking ;
- WoDy Extra ;
- Médialexie ;
- Lexibar ;
- OpenBoard (anciennement Open Sankoré – approprié en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- Déclic (approprié en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- Apprenti Géomètre (approprié en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- GeoGebra (approprié en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- Geometry Pad (approprié en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- Adobe Acrobat Reader (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail) ;
- PDF-XChange Viewer – pour PC – et Aperçu – pour MAC (permettent de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail) ;
- Microsoft OneNote (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail) ;
- Notability (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail).

Cette liste n'est pas exhaustive. Lorsque l'élève utilise habituellement un autre logiciel ayant les mêmes fonctions d'aide, une demande spécifique peut être formulée avant le **29 mars 2021** à l'adresse : evaluations.externes@cfwb.be.

La répartition des élèves et leur disposition au sein du local classe relèvent de la responsabilité des directions. Les élèves qui souffrent de troubles de l'attention seront donc placés en fonction de leurs besoins.

La reformulation des consignes par une personne tierce n'est pas autorisée.

Pour toute question relative aux modalités d'adaptation, vous pouvez contacter : evaluations.externes@cfwb.be.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information :

- Mme Brijs, directrice adjointe, responsable du cycle inférieur : sousdirection@providencechampion.be

- Mme Loeckx, coordinatrice PIA : pia@providencechampion.be